

PV CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2023

Le 11 septembre de l'an 2023 à 20h, le Conseil Municipal de Saint Laurent d'Onay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à St Laurent d'Onay, sous la présidence de Mme CHEVROL Nadine, Maire.

Présents : 6

CHEVROL Nadine, COHET Daniel, DOREY Odile, MASSON Serge, MOREL Jean Pierre, SEYVET Sabine ;

Absents représentés: 2

- Françoise MARCON représentée par Nadine CHEVROL
- Chantal POUZIN représentée par Serge MASSON

Absent excusé :- Fabrice SENERCHIA

Secrétaire de séance : Odile Dorey

Mme CHEVROL ouvre la séance à 20H10 et constate que le quorum est atteint.

Approbation du PV du Conseil municipal du 3 juillet 2023 :

Mme le Maire demande s'il y a des observations à noter sur le PV du Conseil municipal du 3 juillet 2023. Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ce PV.

Ordre du jour :

	Délib N°	Objet
1	19-2023	Convention de mise à disposition d'un agent par le SIVOS
2	20-2023	VRA : Approbation des statuts
3	21-2023	Prise d'acte du rapport d'activités de VRA
4	22-2023	Prise d'acte du rapport d'activités de la CLECT
5	23-2023	Subvention exceptionnelle pour le comité d'animation suite à la soirée du 27 août
6		Information diverses

1. Délibération N°19 -2023 : Convention de mise à disposition d'un agent par le SIVOS

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2023 nous avons accepté de signer une convention avec le SIVOS pour la mise à disposition d'un agent technique chargé d'effectuer 4 heures de ménage par mois pour la commune. Cette convention a pris fin le 31 août 2023. Après accord avec l'agent concerné, le SIVOS, par délibération du 31 août 2023, a accepté de renouveler cette convention. Mme le Maire propose donc que la commune renouvelle cette convention du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Echanges :

Pour information : Cet agent a effectué 22 heures entre janvier et août 2023.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
8	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal, - ACCEPTÉ la convention - AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent technique du SIVOS.

/

2- Délibération N°20 -2023 :

VRA - Approbation des statuts Modification de la compétence facultative Evènements culturels

La mairie d'Etoile-sur-Rhône souhaite un retour du site Les Clévos à la commune sans poursuite des activités de culture scientifique sur le site. La communauté d'agglomération consciente de la difficulté de faire vivre ce site excentré et à l'écoute des projets communaux de développement propose de répondre favorablement à cette sollicitation.

Le Conseil communautaire a délibéré pour supprimer de la liste des équipements culturels d'intérêt communautaire le centre culturel et scientifique Les Clévos d'Etoile-sur-Rhône, à compter du 1er janvier 2024.

Valence Romans Agglo souhaite poursuivre les actions de sensibilisation et propose de les animer au sein de la Direction Action Culturelle et Patrimoine.

Pour ce faire, il convient d'ajouter à la compétence facultative 5 « Evènements culturels » le point suivant : « *Le développement d'actions à la sensibilisation et la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et la coordination de la Fête de la Science, en lien avec les actions définies par la Région* »

Les communes doivent approuver cette modification de statuts.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
8	0	0	Adopté à l'unanimité le Conseil municipal approuve la modification des statuts de VRA

3 Délibération N°21 -2023 : Prise d'acte du rapport d'activités de VRA

Après consultation suite à l'envoi de ce document à chaque conseiller, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2022 de VRA.

Echanges : Il semble que la distribution du mag de l'agglo soit incomplète. Le quartier Voisel semble oublié.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
8	0	0	Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2022 de VRA

4 Délibération N°22 -2023 : Prise d'acte du rapport d'activités de la CLECT

Après consultation suite à l'envoi de ce document à chaque conseiller, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités de la CLECT.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
8	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité de la CLECT et autorise Mme le maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents relatifs à cette délibération.

5- Délibération N°23 -2023 :

Subvention exceptionnelle pour le comité d'animation suite à la soirée du 27 août

Le comité ne souhaitant pas s'investir dans une manifestation cet été, la commune s'était engagée à organiser et financer cette soirée, le comité assurant seulement le portage financier. La somme de 201 € a été remise au trésorier. Le montant de la prestation étant de 350 €, Mme le Maire propose d'attribuer au comité d'animation de la commune une subvention exceptionnelle de 149 €.

Pour	Contre	Abs	Sens du vote
8	0	0	Adopté à l'unanimité Le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 149 € au comité d'animation et autorise Mme le maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Informations diverses :

Dégâts salle communale suite à l'orage du 25 août : Un expert a été mandaté par Groupama, les documents demandés concernant le bâtiment construit en 2019 (décennales des entreprises, cahier de clauses techniques ...) ont été envoyés, une expertise aura lieu entre 3 et 6 semaines. Des devis ont été demandés.

L'orthophoniste a également fait une déclaration pour son matériel et pour une perte d'activité d'une semaine. Elle s'est installée dans le hall.

Point sur l'urbanisme :

DP : Installation d'une Tiny house refusée, une nouvelle DP devra être faite.

Plusieurs installations de panneaux photovoltaïques acceptées.

PC : Régularisation d'une piscine refusée.

Construction d'un bâtiment agricole avec panneaux photovoltaïques acceptée.

CU : concernant la division d'une parcelle dans le village accepté.

loi APER : loi d'accélération énergétique. Le Conseil a jusqu'au 31 décembre 2023 pour déterminer des zones d'accélération – La commune a déjà été sollicitée par des entreprises privées pour envisager l'installation de panneaux solaires au sol.

Travaux et projet en cours :

- Suite à la réparation du mur de soutènement du jeu de boules par un élu et des bénévoles, de nouveaux devis, sont présentés, pour la partie collective et pour la partie locative. Le kit d'occultation pour la partie locative n'est pas retenu, étant trop onéreux (1 638€). Concernant la partie collective une subvention de 9 833€ a été attribuée pour des travaux de 14 046€. Les devis étant inférieurs (3535€ de grilles + 3400€ de garde corps pour l'escalier), la commune renoncera à une partie des subventions.

- le photo montage de la porte de la mairie est présenté, le dossier « porte et fenêtres » sera délibéré au prochain conseil.

Chemin des artistes 7 et 8 octobre 2023 : Suite aux dégâts des eaux, un des artistes sera relocalisé sur une autre commune.

Locations communales :

Changeement de locataire à la maison Thomé : Une de nos locataires a donné son préavis le 4 août dernier, un T3 sera donc libre à partir du 3 novembre. Elle se propose de repeindre les murs, charge à la commune d'acheter de la peinture de bonne qualité. Des carreaux de carrelage se décollent dans une chambre, M. Cohet va rechercher des carreaux similaires.

Le volet roulant du T4 ne fonctionne plus, l'entreprise ne veut plus intervenir et a envoyé un devis (2100€).

Voirie :

Chemin de l'herbasse : Avec l'aide du SIABH, que nous remercions, les limites ont été piquetées de nouveau en présence des riverains afin d'éviter tout litige. Un fossé sera créé côté sud, puis une haie

d'arbre, le chemin et une nouvelle haie d'arbres côté nord. Les plantations d'arbres seront réalisées par le SIABH. L'entreprise CHEVAL devrait intervenir prochainement.
Chemin « Maison Tresse » sera réalisé en même temps.

Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) : c'est une loi pour limiter l'artificialisation des sols. N'ayant ni carte communale, ni PLU, la commune reste soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Réfrigérateur du comité :

Une question avait été posée par un habitant concernant la disparition d'un réfrigérateur dans le garage. Les membres du Conseil Municipal présents ne se souviennent pas l'avoir vu et les membres présents qui ont participé au nettoyage du garage ne l'ont pas évacué aux encombrants.

Congrès des maires à Valence : jeudi 26 octobre

La séance est levée à 21h50.

Le PV du conseil municipal du 11 septembre a été approuvé lors du conseil municipal du9/10/2023.....

Le Maire,
Nadine CHEVROL

Le secrétaire de séance,
Odile DOREY

